Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20180314-150218-4-DE
Date de télétransmission : 14/03/2018
Date de réception préfecture : 14/03/2018

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 15 février 2018

PUBLIE LE : 14 MARS 2018

Délibération n° 150218-4 : Participation des communes aux charges intercommunales pour l'exercice 2018

L'an deux mille dix-huit, le quinze février à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de MONTE CRISTO, dûment convoqué par la Présidente le huit février, s'est réuni au château de Monte Cristo, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Mireille TEMPEZ**, Présidente du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 15 FÉVRIER 2018

PRESENTS

LE PECQ	Nicole SCHELLHORN, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PORT-MARLY	Mireille TEMPEZ, PRESIDENTE
MARLY-LE-ROI	Jean-François PERRAULT, DELEGUE TITULAIRE Stéphanie THIEYRE, DELEGUEE TITULAIRE Guillaume LE HENO, DELEGUE SUPPLEANT Hubert POTHELET, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE Olga ATHLAN, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Frédérique LUROL, Directrice du Château MONTE CRISTO

Nombre de communes	:	**3**
QUORUM	:	**4**
Délégués présents	:	***6***
Pouvoirs	:	***2***
Délégués comptant pour le vote	:	***6***

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20180314-150218-4-DE
Date de télétransmission : 14/03/2018
Date de réception préfecture : 14/03/2018

MONTE CRISTO / CS –150217-4

<u>OBJET</u>: PARTICIPATION DES COMMUNES AUX CHARGES INTERCOMMUNALES POUR L'EXERCICE 2018

<u>RAPPORTEUR</u> : Madame la Présidente

VU l'article L.5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le statut du Syndicat Intercommunal,

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de sa Présidente et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE de financer le montant des participations des communes aux dépenses du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Propriété de Monte Cristo, telles qu'elles figurent dans le tableau joint à la délibération.

Fait à Marly-le-Roi, le 09 MARS 2018

Transmis en préfecture et affiché le 14 MARS 2018

Pour Extrait Conforme

Mireille TEMPEZ
Présidente du Syndicat Intercommunal

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20180314-150218-4-DE
Date de télétransmission : 14/03/2018
Date de réception préfecture : 14/03/2018

Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte-Cristo

PARTICIPATIONS AUX CHARGES INTERCOMMUNALES - EXERCICE 2018

Annexe à la délibération n°150218-4

COMMUNES	Population 2015 entrant en vigueur le 1er janvier 2018	**PARTICIPATION 2018**	PART BUDGETISEE	PART FISCALISEE
MARLY-LE- ROI	16 963	**133 886,00**	53 099,19	80 786,81
LE PECQ	16 554	**130 657,00**	0,00	130 657,00
PORT-MARLY	5 506	**43 457,00**	35 634,74	7 822,26
SYNDICAT	**39 023**	**308 000,00**	**88 733,93**	**219 266,07**